



## RAPPORT D'ANALYSE MENSUELLE DES DONNEES DU MONITORING DE PROTECTION

MOIS DE MARS 2018

Tillabéri, Niger

### I- APERCU DE L'ENVIRONNEMENT DE PROTECTION DANS LA REGION DE TILLABERI

La situation de protection et sécuritaire dans la région de Tillabéri a été marquée au cours du mois de mars par la recrudescence des menaces des groupes armés non identifiés sur la population civile dans les localités frontalières avec le Mali. La région de Tillabéri s'est fortement militarisée au cours des trois derniers mois au niveau des frontières avec le Mali et le Burkina Faso. Suite à la menace et aux exactions commises sur la population par les groupes armés au niveau de la frontière malienne, une offensive a été lancée par la coalition Barkhane, le Gatia et le MSA (Mouvement pour le Salut de l'Azawad, un groupe pro-gouvernement malien) à la frontière Niger-Mali ainsi que le ratissage des FDS et les interventions de la force Dongo de l'armée nigérienne. Plusieurs incursions ont été signalées dans les localités des bandes frontalières du Mali et du Burkina Faso sans couverture du réseau téléphonique.

Suite à cette insécurité grandissante et aux détonations d'armes à feu, les populations des localités des deux pays (Mali et Niger) continuent de se déplacer de part et d'autres dans la commune d'Inates. Entre janvier et mars 2018, au total 8432 personnes déplacées internes sont arrivées dans la commune d'Inates dont 6685 au mois de mars et les déplacements continuent.

La partie nord de Burkina Faso a connu au cours du mois de mars une recrudescence des activités des groupes armés dans la zone. Ceci a conduit à des affrontements entre les FDS burkinabés dans la forêt de Kodjagabeli, située entre Tangounga et Dogona au Niger, à 70 km de Makalondi (département de Torodi). Selon diverses sources, les FDS burkinabés ont poursuivi les éléments des groupes armés jusqu'à cette forêt située dans la partie nigérienne où ils se sont retranchés.

Des cas de suspicion d'infiltration des éléments armés et d'arrestations de présumés suspects ont été rapportés dans le village de Dolbel, axe Bankilaré.

Dans le département de Ouallam et Banibangou, frontaliers avec le Mali, précisément au nord de Tiloa et Banibangou, la coalition Barkhane, le Gatia et le MSA ainsi que les FDS nigériennes poursuivent les patrouilles et affrontements avec les groupes armés.

Ces opérations militaires auraient occasionnées un mouvement et le repli des groupes armés non identifiés vers la partie malienne, frontalière avec la commune d'Abala- où plusieurs menaces sur la population ont été signalées entraînant des mouvements de population du Mali vers le Niger, précisément dans la ville d'Abala (35 ménages de 199 individus).

Selon les sources sécuritaires, plus d'une trentaine de saisie d'armes à feu et arrestations de présumés suspects ont été signalés dans la région de Tillabéri (au nord de Banibangou, Aboyok/Abala, Bankilaré, Dogona/ Torodi Chakalé/ Filingué).

Suite à la situation de protection préoccupante des déplacés internes dans la région de Tillabéri et Diffa, le Niger a reçu du 19 au 24 mars 2018, à l'invitation du Gouvernement, la visite de la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Les objectifs de cette visite étaient de recueillir des informations sur la situation du déplacement interne au Niger; de consulter largement le gouvernement, les autorités locales et d'autres parties prenantes nationales et internationales sur les principaux problèmes et les réponses aux déplacements internes, ainsi que de dialoguer avec les personnes déplacées elles-mêmes; examiner les défis auxquels le Niger est confronté en ce qui concerne les personnes déplacées et leur assistance et par ailleurs d'identifier les problèmes de protection auxquels sont confrontés les personnes déplacées ainsi que les opportunités de solutions durables ( voir le communiqué de la fin de mission en annexe).

Dans la même période (du 21 au 23 mars 2018.), une mission conjointe composée du Haut - Commissaire à la Consolidation de la Paix, des Représentants du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, d'OCHA, Préfet d'Ayorou, du Gouverneur, du SGA, du Commandant de la Zone N°1, du SPR/PGCA et du Directeur Régional du développement communautaire de la région de Tillabéry a eu lieu à Inates- dans le but de vérifier et d'évaluer la situation des mouvements des populations dans cette commune.

## **II- MONITORING COMMUNAUTAIRE**

### **1- SECURITE ET BIEN ETRE**

L'évaluation de protection réalisée du 16 au 18 mars à Inates par l'ONG ANTD auprès des déplacés internes ressort les problèmes très préoccupants de sécurité et de bien-être. Les différents groupes de discussions avec des personnes déplacées ont ressorti des problèmes d'insécurité suite à la menace permanente des hommes dans leurs villages d'origine et ainsi que la présence des groupes armés non étatiques signalée dans les villages environnants. Les populations de la communauté hôte ont exprimé leur inquiétude suite aux différentes vagues des mouvements de population en cours et à l'insécurité dans la zone.

Par ailleurs, les personnes déplacées affirment que le bien-être n'est pas assuré car ils vivent actuellement dans des mauvaises conditions, certains ont perdu leur bétail et n'ont aucun moyen de subsistance et n'attendent que l'assistance du gouvernement et des acteurs humanitaires qui n'est pas encore arrivée.

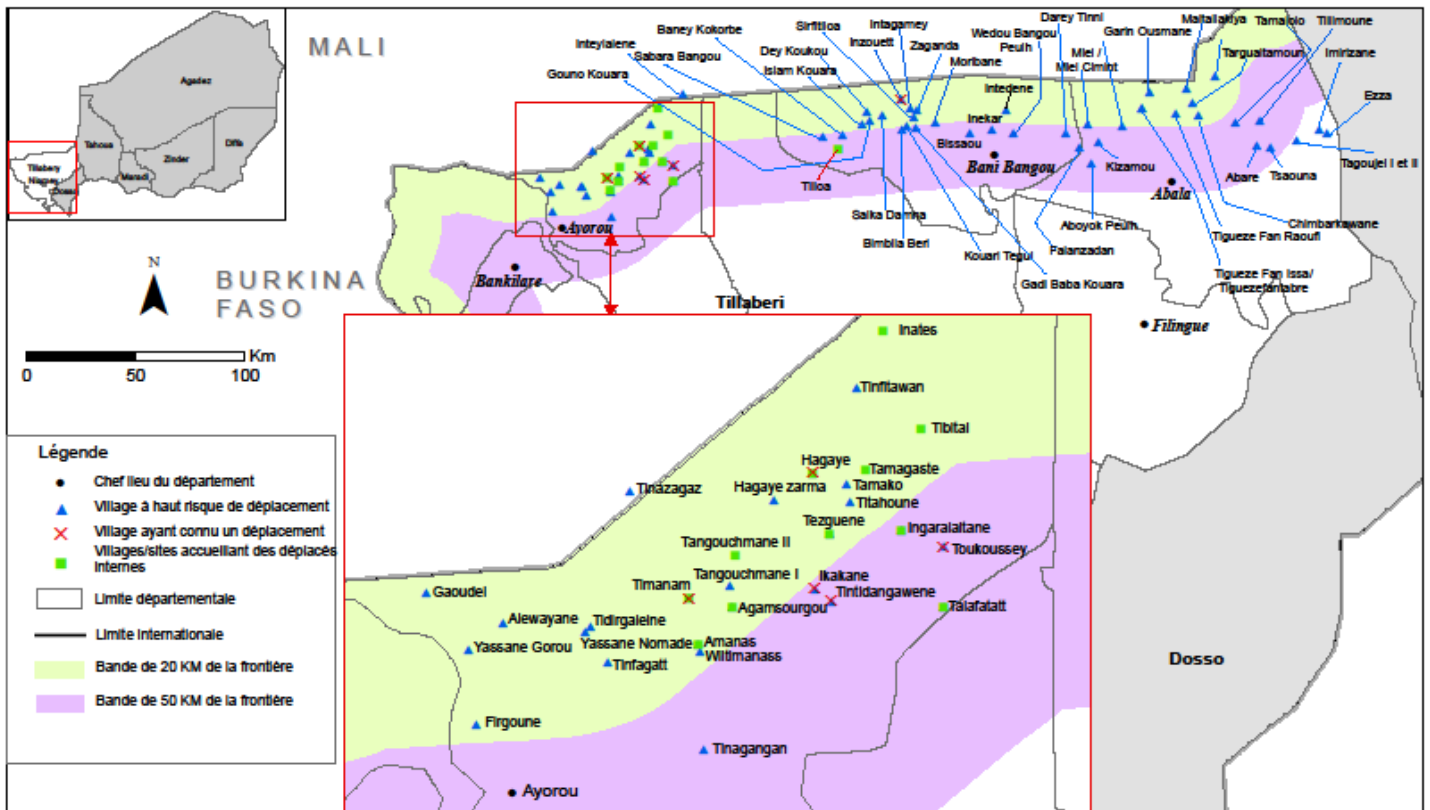
En général les zones touchées par l'insécurité grandissante dans la région de Tillabéry, sont confrontés à d'énormes problèmes de sécurité et bien être. En effet, on peut noter la psychose qui s'installe de plus en plus dans toute la bande frontalière de Tillabéry, Mali et Burkina, soit suite aux attaques, menaces des groupes armés non étatiques, ou avec l'accès limité aux points de ravitaillement en vivres et biens de premières nécessités (marchés hebdomadaire). Au vu de tout ce qui précède l'on peut dire que la sécurité et le bien être dans lesdites zones sont précaires et nécessite des actions appropriées de la part de tous les acteurs.

## 2- MOUVEMENT DE POPULATION DANS LA REGION DE TILLABERY (JANVIER-MARS 2018)

NIGER: SITUATION DE MOUVEMENT INTERNE DANS LA REGION DE TILLABERY



(Mise à jour du 4 avril 2018)



Les noms et les limites utilisés dans cette carte n'impliquent aucune acceptation ou reconnaissance du Cluster Protection.

Date de création: 6/4 2018 Source: Monitoring de protection Auteur: Cluster Protection Feedback: Valérie Svobodova, svobodov@junhcr.org Nom du fichier: NER\_TILLABERY\_FLASH\_4\_avril\_2018  
 Pour plus d'information visitez: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/protection>

### A- Mouvement de personnes déplacées internes

Les déplacements de population signalés au cours du mois de mars sont des mouvements préventifs des villages et hameaux de Timbiga, Kallachi, Inassagrarag, Abokore, Tagdounat et Ingralaytant (peulhs, arabes et touaregs) vers la ville d'Inates et des mouvements post attaque pour les populations des villages/ hameaux Intidayniwene, Houney et Tintahoune.

Les raisons du déplacement des populations de ces localités vers Inatès, se résument aux menaces des groupes armés non-étatiques, aux combats entre groupes armés et coalition (Barkane, Gatia, MSA), les détonations d'armes, incursions des éléments armés dans les villages frontaliers avec le Mali.

L'évaluation de protection faite auprès des déplacés d'Inates ressort des fortes préoccupations sécuritaires, de protection, sécurité alimentaire, santé, WASH, NFIs/ abris et d'accès aux services sociaux de base notamment la santé.

Notons que pour des supposées raisons de collaboration avec le gouvernement et les acteurs humanitaires, les déplacés de Tibital ont été menacés par les éléments de groupes armés et sommés de quitter le village dans un délai de 72 h. C'est ainsi que 93 ménages ont quitté Tibital et sont répartis comme suit: 40 ménages pour le sud Talafatat, 33 ménages pour le nord Ingarilaitan (10 km d'Inates), 23 ménages à l'est du site Inates (3km).

Des nouveaux mouvements de déplacés internes sont signalés également dans la localité de Hagaye (10 km de la frontière malienne) et les hameaux environnants. Environ 100 ménages sont arrivés à Tangouchmane I et II situés à 12 km de Hagaye, et certains dont le nombre n'est pas encore connu se sont dirigés vers Talafatat, Tinamam, Anamanas, Tidikit, Tezuene, Agamsourgou.

Notons que l'accès aux populations déplacées reste difficile suite à l'état des routes et l'insécurité dans la zone d'Inates.

### **B- Mouvement d'arrivés de population venus du Mali (refugiés / retournés)**

En plus de mouvements internes, les autorités et points focaux signalent aussi des mouvements de population des localités de Anderamboukane, Amalamal, Akabar, Tamalet, Fit, Afoulan, Inkalafan, Menaka, Dodia et Inekar Watagona, Tinahama, Tilaley, Ménaka, vers la commune d'Inates dans les villages et hameaux de Tinmananan, Ikakan, Tindtidangawene, Agaii, Tamgousman, Agamsourgou, (les chiffres ne sont pas encore connus).

Aussi, dans le département d'Abala, des nouveaux arrivés du Mali des mêmes localités cités ci- haut de 35 ménages de 199 individus (15 hommes, 41 femmes et 143 enfants) ont été rapportés et enregistrer par la CNE.

Les raisons de départ du Mali seraient : les conflits intercommunautaires, les atteintes à l'intégrité physique et morale, le pillage et l'absence de l'autorité de l'Etat dans les zones d'origine au Mali, l'instauration de la « sharia » par les groupes armés avec plusieurs restrictions, et menace des groupes armés ainsi que les détonations d'armes à feu.

### **3- INCIDENTS DE PROTECTION**

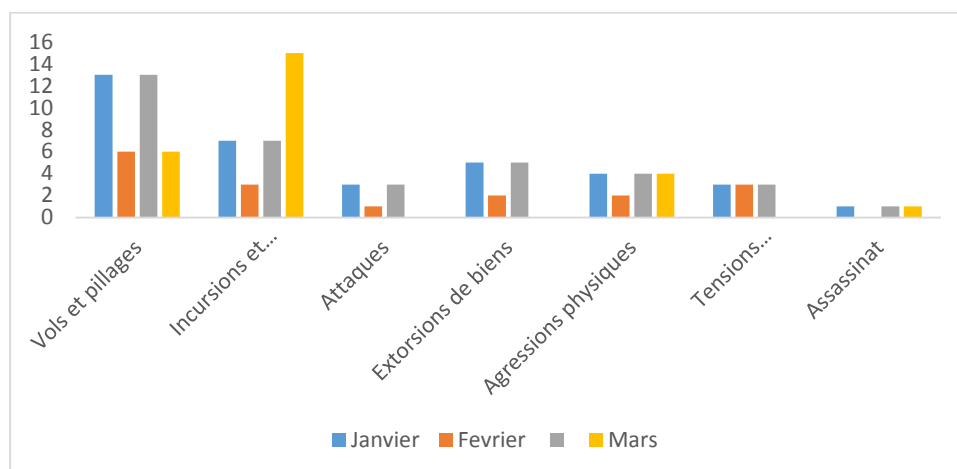
Au cours du mois de mars, 26 cas incidents de protection ont été rapportés dans les communes de Bankilare, Ouallam, Ayorou, Banibangou, Inates, Anzourou, et répartis comme suit :

- Quatres cas d'agression physique et tortures d'hommes dans le village de Timbiga (2) et Intahoune (1) commune d'Inatès, un enseignant à Zarmey par des bandits armés.
- Six cas de vol de biens à Zarmey, localité de Logabeibatan et à Anzourou et Inatès.
- Un cas d'assassinat/meurtre : un jeune de 18 ans a été retrouvé égorgé dans les environs du village Kofouno/Anzourou.
- 15 cas d'incursion des éléments des groupes armés ont été signalés par les points focaux et autour des marres d'eau : le but des incursions est le prélèvement de la dime ou zakat, et menace de la population.

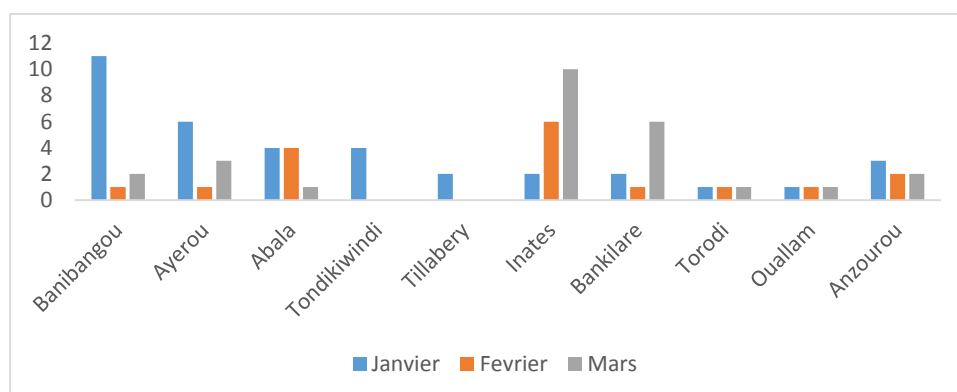
Les présumés auteurs des incidents de protection sont les bandits armés et les groupes armés non étatiques repartis dans la bande nord frontalière avec le Mali.

En plus des incidents ci- haut, un cas d'incendie involontaire a été enregistré au marché d'Ayerou avec des dégâts matériels importants.

Graphique 1 : Analyse comparative des typologies d'incidents rapportés au mois de janvier, février, mars 2018



Graphique 2 : Analyse comparative des communes de janvier, février, mars 2018



Ce graphique montre une augmentation du nombre d'incidents dans les communes d'Inates, Bankilaré, et Ayorou au cours du mois de mars par rapport au mois de février. Ceci pourrait s'expliquer par les incursions, tortures, les vols de bétails/ biens et menaces de populations à Inatès ayant engendrés des vagues de mouvements de population dans la commune, ainsi que l'activisme des éléments des groupes armés sur la frontière avec le Burkina proche de la commune de Bankilare.

#### 4- COHÉSION SOCIALE

Des cas de mécontentement de la communauté hôte ont été signalés à Tilloa car les déplacés sont devenus une charge supplémentaire pour les autochtones. Ceci pourrait être dû au manque de ressources et d'assistance des déplacés qui vivent au crochet des ménages de la communauté hôte. Le manque de sources de revenus et autres moyens de subsistance, la stigmatisation et la méfiance de la communauté hôte envers les déplacés. Certains cas de vols seraient également déjà enregistrés et attribués aux jeunes de la communauté des déplacés.

Les personnes déplacées installées à Tilloa n'ont pas reçu d'assistance en vivres depuis la dernière distribution, et vivent de la charité de la population hôte qui devient très difficile pour les ménages accueillant les PBS (femmes enceintes, personnes âgées, enfants de -5ans...).

### III- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LES MONITEURS ET POINTS FOCALX ANTD

Du 12 au 13 mars 2018, une session de formation a été réalisé à Niamey par DRC et l'UNHCR au profit de 14 staffs de l'ONG ANTD (10 hommes et 4 femmes). L'objectif général de la formation était de renforcer les capacités des staffs ANTD sur les thématiques générales de protection. De façon spécifique, ils ont été outillés sur les connaissances en monitoring protection, en notion de base de violences basées sur le genre, de protection transversale, de cohésion sociale, de protection de l'enfance afin qu'ils puissent récolter efficacement les informations sur les différentes thématiques dans leurs localités respectives.

Les participants ont été formés sur les outils de collecte d'information (monitoring protection communautaire) et le système de rapportage (rapport flash, rapport d'incident, rapport monitoring).

### IV- RECOMMANDATIONS

Recommandations	Responsables
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un plaidoyer auprès gouvernement pour une distribution rapide de vivres aux déplacés d'Inates</li> <li>- Procéder en urgence à l'assistance en vivres aux déplacés de Tilloa au vue de leurs conditions de vies actuelles</li> <li>- Plaidoyer auprès des autorités pour le renforcement de la sécurité sur les axes d'Inatès et faciliter aux humanitaires l'accès aux PDI,</li> <li>- Renforcer les sensibilisations sur la coexistence pacifique entre les communautés à Tilloa et Inates,</li> <li>- Poursuivre le renforcement de capacités des autorités administratives et locales sur la protection</li> <li>- Plaider pour le financement de plus d'acteurs de protection dans la région de Tillabery</li> <li>- Faire le suivi des risques de protection pendant les différentes assistances aux PDI à Inates</li> </ul>	<p><b>Intercluster (ICC)</b></p> <p><b>Cluster SECAL</b></p> <p><b>Plateforme CIVMIL</b></p> <p><b>Cluster protection</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'identification des ENA et ES et enfants à risque au sein des déplacés de la commune d'Inates</li> <li>- Identifier les cas d'abus et exploitation sur les enfants en situation de déplacement</li> </ul>	<p><b>Sous-groupe de travail protection de l'enfance</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les problématiques de VBG au sein de populations déplacées qui risquent de s'aggraver suite aux conditions de vies dans les localités d'accueil</li> <li>- Plaider pour le financement des acteurs de VBG dans le département d'Ayorou</li> </ul>	<b>Groupe de travail VBG</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acheminer les médicaments au CSI d'Inates car le besoin se fait sentir en urgence</li> </ul>	<b>Groupe de travail santé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les enfants scolarisés et ceux en âge scolaire parmi les déplacés et évaluer la possibilité de les intégrer dans les écoles à Inatès</li> </ul>	<b>Groupe de travail éducation</b>

Annexe : **Communiqué de fin de mission de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées internes dans leur propre pays, Cecilia Jimenez-Damary, à l'issue de sa mission officielle au Niger (19-24 mars 2018)**

**Remarques introductives**

En tant que Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées internes (PDI), je viens d'effectuer une visite officielle en République du Niger, du 19 au 24 mars 2018, sur invitation du Gouvernement. Les objectifs de ma mission étaient de récolter de l'information de première main sur la situation de déplacement interne au Niger ; de m'entretenir largement avec le Gouvernement, les autorités locales, et les autres acteurs clé, tant nationaux qu'internationaux, au sujet des préoccupations principales et aux réponses apportées au déplacement, ainsi que les déplacés internes eux-mêmes. Ma mission avait également pour but de prendre acte des défis actuels auxquels le Niger fait face en matière de déplacement interne et de l'assistance à ces personnes, d'identifier les problèmes de protection principaux auxquels les PDI font face, ainsi que les opportunités de solutions durables qui leur sont offertes.

J'ai débuté ma visite de six jours à Niamey, où je me suis entretenue avec des hauts-responsables du Gouvernement impliqués dans la gestion de la question du déplacement, des agences des Nations Unies, et divers autres acteurs nationaux et internationaux. Je me suis ensuite rendue à Tillabery pour rencontrer les autorités locales, les forces de défense et de sécurité, ainsi que des représentants de personnes nouvellement déplacées. J'ai ensuite poursuivi ma visite à Diffa, où je me suis entretenue avec des membres des autorités locales, des agences des Nations Unies, et d'autres acteurs de la communauté humanitaire, à propos des problèmes principaux affectant les PDI. J'ai également visité des sites de PDI à Diffa même et ses environs, afin d'entendre directement des populations déplacées leur récit, leurs besoins les plus pressants, leurs soucis de protection, et leurs attentes et aspirations pour l'avenir. Je regrette de ne pas avoir été en mesure de visiter d'autres sites dans des zones plus reculées autour de Diffa, pour des raisons de sécurité.

Les conclusions présentées ici ne sont que mes observations préliminaires, et ne reflètent pas le spectre complet des problématiques qui ont été portées à mon attention, ni ne reflètent-elles non plus l'ensemble des initiatives entreprises par le Gouvernement du Niger, et d'autres acteurs, pour répondre aux deux crises de déplacement de Diffa et Tillabéry. Dans les jours qui suivent, je passerai en revue les informations que j'ai récoltées, afin de rédiger mon rapport intégral de visite, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, durant sa 38<sup>ème</sup> session en juin prochain, à Genève.

**Considérations d'ordre général**

Le Niger fait actuellement face à deux crises de déplacement interne, de chaque côté de sa frontière avec le Mali et le Nigéria. Avant les premières attaques de Boko Haram en 2015 dans la région de Diffa, le Niger n'avait pas fait l'expérience de la question du déplacement interne, dû aux conflits, et n'était donc pas vraiment préparé à faire face à une telle situation.



La situation de sécurité dans les régions de Tillabéry et Tahoua, bordant le Mali, continue de se détériorer quotidiennement. En février 2018, pour la première fois, des personnes se sont déplacées au sein de la région de Tillabéry, suite à une attaque ayant causé la mort d'un civil, et l'enlèvement de deux autres. La situation de Tillabéry est très instable, et évolue rapidement. D'après les dernières informations de monitoring protection de mars 2018, effectuée par une ONG locale, plus de 8000 personnes se sont déplacées en interne dans les départements de Bani Bangou et de Ayerou. Les personnes se déplacent de manière préventive, et en raison de menaces de groupes armés non-étatiques opérant sur les zones frontalières. Alors que les premiers mouvements ont eu lieu il y a un mois et demi, le Gouvernement doit encore développer une stratégie de protection et d'assistance claire, afin de guider la réponse aux besoins des PDI de la région de Tillabéry. Un des éléments importants d'une telle stratégie serait de fournir de l'assistance aux communautés hôtes. Cette absence de vision de la part des autorités maintient également les travailleurs humanitaires en stand-by, puisque ces derniers ne disposent pas de cadre dans lequel mener à bien leurs opérations. Je recommande la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, qui puisse soutenir le Gouvernement, et lui apporter une assistance technique, de sorte à assurer une réponse adéquate à la situation de déplacement qui prévaut à Tillabéry.

L'accès à ces populations, en particulier dans la région de Tillabéry, a également été soulevé comme une des principales préoccupations humanitaires. L'accès humanitaire est limité pour de multiples raisons, en particulier dû à des contraintes sécuritaires, ainsi qu'à des conditions de route difficiles. J'ai été informée que certains PDI ne souhaitent pas recevoir d'aide humanitaire sur leurs lieux de déplacement, par peur de représailles de la part de groupes armés non-étatiques, si les PDI étaient perçus comme étant aux côtés des humanitaires. Le début prochain de la saison des pluies pourrait aggraver les conditions de route, rendant l'acheminement de l'assistance d'urgence impossible.

Lorsque je me suis entretenue avec des représentants de nouveaux PDI, pour m'enquérir de leurs besoins et préoccupations de protection, leurs principales doléances ont été relatives à l'accès aux services de première nécessité, et qui comprennent de la nourriture, un abri adéquat, l'accès à des soins de santé, et à l'éducation. Il faut savoir que 40% des nouveaux déplacés sont des enfants, parmi lesquels seulement 10% sont scolarisés dans des écoles locales. Le système de cantines scolaires doit être renforcé pour satisfaire les besoins de ces enfants, et ce qui permettra en outre leur scolarisation. Je souhaiterais également souligner les besoins spécifiques de protection de catégories les plus à risque, y compris les femmes et les filles, les enfants non-accompagnés, les personnes vivant avec une situation de handicap, et les personnes âgées. Parmi la catégorie des personnes nouvellement déplacées, la situation de près de 300 femmes enceintes est particulièrement préoccupante et demande une attention urgente. Bien que des activités de protection aient été conduites par l'entremise d'ONG locales travaillant en partenariat avec les Nations Unies, une compréhension bien plus profonde de tous les enjeux de protection auxquels font face les PDI, et les populations affectées, est nécessaire.

Avec l'intensification des opérations militaires dans la zone de Tillabéry, et la multiplication des forces présentes au sol, y compris les FDS (forces de défense et de sécurité), et le G5 Sahel, la protection des civils se doit d'occuper une place centrale. J'étais surprise d'apprendre que le G5 Sahel n'a pas encore établi de stratégie de protection des civils. Malgré l'établissement très récent, et que je salue, d'un mécanisme de coordination civilo-militaire entre les acteurs humanitaires et les forces armées opérant dans ces zones, une coordination plus solide doit être urgemment établie entre les acteurs civils et militaires. Par ailleurs, le principe de distinction entre civils et combattants

doit être impérativement respecté, ainsi que la protection des civils, qui doit être renforcée et intégrée dans la stratégie de sécurité.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes de sécurité du Gouvernement, je souhaiterais rappeler aux autorités nigériennes leurs obligations en matière de droits humanitaire et de droits de la personne, ainsi que la nécessité de préserver le caractère civil et humanitaire des sites de déplacement, ainsi que des zones d'accueil. Toutes les mesures de sécurité, telles les mesures d'identification, doivent être en accord avec les standards de droits de l'homme, ce qui signifie que la population civile, y compris les PDI, ne doivent pas subir de restrictions abusives à leur droit de liberté de mouvement, ni n'être victimes d'arrestations ou de détention arbitraire.

J'espère sincèrement que le Gouvernement du Niger tirera des leçons de la situation de Diffa, et qu'il clarifiera urgemment sa position, avant que de nouveaux déplacements n'aient lieu. Le Gouvernement, avec l'aide des acteurs humanitaires sur le terrain, ont la possibilité de s'atteler à la situation de Tillabéry dès le début. Cette occasion doit être saisie maintenant, faute de quoi de nouveaux déplacements auront lieu, ainsi que de nouvelles souffrances.

Parallèlement à cette situation nouvelle, depuis la première vague d'attaques par Boko Haram en 2015, la région de Diffa, dans le sud-est du pays, est en proie à une situation de crise sécuritaire, et à une urgence humanitaire. Malgré une réduction relative récente du nombre d'incidents de sécurité, le mois de janvier 2018 a vu une recrudescence d'attaques de Boko Haram dans la région de Diffa. Cette menace permanente risque de maintenir quelques 130,000 PDI dans une situation de déplacement prolongé. Le déplacement interne a eu pour conséquence la perte des réseaux de protection sociale, l'exposition à des abus, ainsi qu'à d'autres risques de protection tel le mariage précoce, la violence basée sur le genre, les tensions intercommunautaires, ainsi que des disputes liées à la terre et à la propriété. Les populations affectées, ainsi que les communautés, luttent pour parvenir à satisfaire leurs besoins essentiels, comme la santé et l'éducation. Par ailleurs, l'effet combiné de conditions de vies rudimentaires, liées à la situation d'urgence, et de températures avoisinant les 45 degrés, ont causé des incendies sur les sites de déplacement, ce qui constitue un risque de protection additionnel.

### **Préoccupations spécifiques humanitaires, et relatives aux droits de l'homme des PDI à Diffa**

J'ai été troublée d'apprendre des PDI eux-mêmes, leurs besoins criants en matière de sécurité alimentaire dans les camps de déplacés de Diffa. Certaines des personnes déplacées que j'ai rencontrées m'ont dit avoir faim en raison de limitations de distributions alimentaires, et de nombreux parmi eux devaient partager leur repas, et dépendre de la solidarité communautaire. L'effet prolongé du conflit actuel, combine aux effets de plusieurs années d'état d'urgence dans la région, a privé les PDI de leurs moyens traditionnels de subsistance, y compris la pêche, l'agriculture, l'élevage, et le commerce.

De plus, l'accès aux soins médicaux est sévèrement limité, et les infrastructures médicales se doivent d'être immédiatement améliorées. Les cliniques mobiles ne peuvent fonctionner la nuit, en raison du couvre-feu. Ceci a un effet délétère sur les plus vulnérables, y compris les femmes enceintes. De nombreux PDI, particulièrement les femmes et les enfants, ont besoin de soins médicaux urgents, et

certains sont gravement traumatisés par la violence qui les a poussés à fuir, ou par les violations dont ils ont été victimes depuis. Cette population a besoin d'un suivi psychosocial urgent, qui est largement absent. Par ailleurs, la promiscuité, et le manque d'hygiène dans les sites, surtout dans les zones urbaines, pourraient contribuer à l'émergence d'épidémies.

La situation des femmes et des filles dans les sites de déplacement, est particulièrement problématique, et demande une attention immédiate. J'ai été informée d'allégations de viol, de violence basée sur le genre, et de violence sexuelle, ainsi que de la prévalence du sexe de survie. Trois ans après le début de la crise de déplacement, les enfants représentent souvent un fardeau économique pour la famille, avec pour conséquence une augmentation des cas de mariages précoces, une pratique déjà existante dans la région de Diffa. Je suis fortement préoccupée par cette situation cachée d'abus, qui est teintée de stigmatisation et de facteurs culturels, qui conduisent à l'impunité. Des mesures peuvent, et doivent être urgemment prises pour protéger les femmes et les filles, y compris en prévenant, et remédiant aux cas de violence sexuelle, et de violence basée sur le genre. Des efforts devront également être dédiés à des campagnes de sensibilisation et de formation.

La crise à Diffa a également eu un impact disproportionné sur les enfants. On m'a rapporté des cas de recrutement de jeunes par Boko Haram, qui ont été rendus en partie possibles par la pauvreté, le désœuvrement, et le manque de perspectives offertes aux jeunes de la région. Dans un climat de suspicion généralisée, de nombreuses fausses accusations ont mené à des arrestations et des détentions arbitraires, y compris d'enfants. Bien qu'un grand nombre d'enfants ait été libérés grâce à la mobilisation d'acteurs de protection, des enfants demeurent en détention depuis 2015. Ces enfants doivent urgemment être transférés vers des zones de transit et d'orientation.

De plus, dans une zone où l'accès à une éducation de qualité était historiquement faible déjà avant la crise, la situation a depuis dramatiquement empiré. Le Niger souffre d'un manque d'enseignants qualifiés et, après une évaluation menée en 2017 par le Gouvernement, environ 600 enseignants de la région de Diffa n'ont pas réussi les épreuves, et ont été congédiés. Bien que plus d'enfants sont scolarisés depuis la crise, un certain nombre de problèmes ont empêché les enfants de se rendre à l'école. Des menaces récentes contre des enseignants ont mené à une pénurie d'enseignants, en raison de la peur d'attaques. De fait, trois écoles ont été attaquées en 2017, des cantines ont été pillées, et du matériel détruit. Les PDI m'ont également mentionné que le manque d'habits et de nourriture avait aussi un impact sur le manque de fréquentation de l'école par leurs enfants.

Trois ans après les premières vagues de déplacement, des disputes liées au logement, à la terre et à la propriété vont probablement apparaître. J'ai rencontré des PDI urbains à Diffa, qui m'ont dit compter sur la solidarité communautaire pour ce qui est de l'accès à des terrains, et qu'ils étaient parfois victimes d'évictions des terres qui avaient été mises à leur disposition par des propriétaires privés. Bien que j'ai remarqué que leurs conditions générales de vie semblent être sensiblement meilleures, les PDI urbains se trouvent dans une situation hautement instable et imprévisible, face à la menace constante d'être évincés, bien qu'ayant vécu sur place pendant des périodes prolongées. J'encourage toutes les parties prenantes à examiner la situation spécifique de ces PDI.

Dans tous les sites que j'ai visités, j'ai ressenti un profond sentiment de désespoir parmi les PDI de retourner un jour vers leurs lieux d'origine, au vu des conditions de sécurité, et des restrictions actuelles qui impactent sur leurs modes de vie traditionnels.

En attendant, sur les sites de déplacement, les activités génératrices de revenu manquent cruellement pour les déplacés internes hommes, femmes, jeunes et moins jeunes. Tous m'ont clairement fait part du besoin urgent qu'ils et elles aient accès à des activités durables qui leur permettent de gagner leur vie, et les rendre moins dépendants de l'assistance. Ces mêmes personnes m'ont également fait part des restrictions à leur mobilité pour s'engager dans du commerce. De plus, ils m'ont indiqué qu'il était important pour eux, en tant qu'agriculteurs ou éleveurs, de maintenir leurs modes de vie traditionnels, et de vivre en paix et en sécurité au sein des communautés qui les accueillent.

### **Réponse gouvernementale à la crise**

Les efforts du Gouvernement du Niger, y compris l'établissement du Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (MAHGC), ainsi que l'action de ses institutions régionales, sont à saluer. De nombreuses instances gouvernementales ont un rôle vital pour ce qui est des besoins et de la protection des PDI, and y répondent dans la mesure de leurs ressources humaines et financières limitées.

Parmi ces instances gouvernementales, le MAHGC est un acteur clé, ainsi que ses représentations à Diffa, qui ont été en première ligne de la réponse à la crise, et ont joué un rôle vital, notamment pour l'assistance. De plus, les organes tel la Direction de l'état civil, des migrations et des réfugiés (DREC), ainsi que la Direction régionale pour la protection de la femme et de l'enfant (DRPE), entre autres, ont fait d'importantes contributions aux réponses apportées, conjointement avec les partenaires nationaux et internationaux.

Dans ce sens, je salue le rôle important de la DREC dans l'enregistrement civil des PDI. A Diffa, j'ai appris que 80% des PDI n'avaient pas de documentation civile, soit parce qu'il ne leur en avait jamais été fournie, soit parce que leurs papiers avaient été abandonnés lors de leur déplacement. Cependant, j'aimerais souligner que l'enregistrement des PDI doit être guidé par le principe fondamental de non-discrimination, et ne devrait pas porter préjudice à la protection des personnes déplacées.

La Commission nationale des droits de l'homme, en tant qu'institution nationale dotée du statut A, a malgré des contraintes financières sévères, établi de manière prioritaire des antennes régionales à Diffa et à Tillabéry, pour y répondre sur place aux défis en matière de droits de l'homme posés par le déplacement interne. Toutefois, il est fondamental pour le Gouvernement de nommer un point focal, qui sera responsable de la coordination globale, et de la coordination entre les différents ministères et acteurs du champ.

Alors que les efforts entrepris par les autorités nationales pour répondre aux besoins des PDI sont arrivés tard, et de manière ad-hoc, ils doivent être urgemment consolidés. Parmi les éléments constitutifs d'une réponse nationale adéquate, sont attendus un cadre législatif en matière de déplacement, qui soit conforme aux standards internationaux, comme les Principes directeurs sur le déplacement interne (1998), et la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala, 2009). Le Gouvernement du

Niger a ratifié la Convention de Kampala en 2012, mais doit encore la mettre en œuvre en droit interne.

Dans cette même veine, je salue vivement l'engagement des autorités nigériennes, qui ont entamé un processus de rédaction d'une loi sur les déplacés internes, y compris à travers l'établissement d'un Comité technique pour ce faire. J'exhorte le Gouvernement à doter ce Comité des moyens nécessaires pour qu'il mène à bien sa mission, et permette une prompt adoption parlementaire. Au vu des causes multiples de déplacement au Niger, y compris les catastrophes naturelles, cette loi devrait couvrir toutes les étapes de déplacement, depuis la prévention aux solutions durables. Un tel régime consacrerait ainsi dans la loi nationale les droits humains des personnes déplacées, ainsi que les obligations des autorités nationales et régionales à leur égard, et clarifierait les rôles et responsabilités des différents acteurs et agences, ainsi que la coordination. Par ailleurs, une telle loi devrait prévoir, et garantir, un budget consacré qui soit adéquat et pérenne. Je ne peux insister assez sur l'importance d'avoir un tel cadre législatif de façon prioritaire. Mon mandat demeure à la disposition du Gouvernement du Niger pour lui apporter les services consultatifs dont il aurait besoin dans ce processus.

J'ai souvent entendu qu'il manquait au Niger l'expérience pour gérer les crises humanitaires et de déplacement à une telle échelle. L'expérience de Diffa devrait renseigner le Gouvernement sur les mesures qui doivent être mises en place en réponse à la crise de Tillabéry. Il est désormais essentiel que le Gouvernement accélère sa réponse, et que la communauté internationale, de son côté, dédie urgemment des ressources additionnelles et plus d'attention à cette crise qui évolue. C'est maintenant qu'il faut agir. Il ne fait aucun doute que la crise qui se déroule, qui est négligée, demande plus d'attention, et que le Niger n'a pas la capacité, ni les ressources, d'y faire face seul.

A Diffa, trois ans après la première vague de déplacement, un grand intérêt a été exprimé par de nombreuses parties prenantes, pour ce qui est appelé le "nexus humanitaire-développement" qui, dit-on, pourrait répondre aux défis de trouver des solutions durables pour les PDI. Tant la situation de Diffa, que celle de Tillabéry, profiteraient d'interventions plus appuyées par des acteurs de développement, tout en maintenant une réponse aux besoins humanitaires et de protection de PDI. De plus, la participation des déplacés dans ces processus et décisions est essentielle, de sorte à s'assurer de la pertinence de telles mesures, de leur durabilité, et d'instaurer un sentiment d'appartenance, tant de la part des déplacés que des communautés hôtes.

### **Réponse de la communauté internationale**

Tout en reconnaissant les accomplissements de l'architecture humanitaire onusienne en place, trois ans après le début de la crise, il y a un besoin urgent d'une stratégie de protection au sein de l'équipe pays humanitaire. Ceci demande des efforts plus soutenus en matière d'intégration des questions de déplacement interne dans tous les secteurs - y compris le WASH, la nutrition, la santé et l'éducation, etc.-, et à mener à bien l'adoption d'une stratégie globale de protection, qui inclut la violence basée sur le genre.

A ce moment critique, j'appelle également la communauté internationale, ainsi que les bailleurs de fond, à soutenir davantage le Niger, alors qu'il fait face à une crise humanitaire et de déplacement. En 2017, alors que la réponse humanitaire était financée à environ 80% des besoins estimés, la protection était financée uniquement à hauteur de 18%. Ce manque significatif entrave les efforts des acteurs de

la protection, et doit être remédié en priorité, si nous voulons répondre adéquatement aux défis auxquels font face les PDI. Le plan de réponse humanitaire pour 2018 appelle à des contributions à hauteur de 338 millions de dollars, dont 163 millions pour la région de Diffa. J'encourage la communauté internationale, et les bailleurs de fonds, à financer ce plan de réponse. En outre, des efforts pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable ne devraient pas laisser de côté les PDI qui, tout comme le reste de la population, doit pouvoir vivre dignement, et jouir de ses droits humains. Le Niger ne doit pas être oublié, et la communauté internationale ne peut ignorer les situations de déplacement, soit nouvelle, soit prolongée, de Tillabéry et Diffa.

### **Progrès vers des solutions durables**

Je souhaiterais rappeler que, en vertu du Cadre conceptuel pour des solutions durables en faveur des déplacés internes (élaboré par le Comité permanent inter-agence), les trois options de solution durable, soit le retour dans la sécurité et la dignité, la réintégration locale, ou la relocalisation, doivent être offertes aux PDI. Dans ce sens, les vues et souhaits des PDI doivent être entièrement pris en compte et respectés, y compris leur droit de choisir les solutions durables qui leur conviennent.

Alors que le Gouvernement a entamé une réflexion sur le besoin de mettre en place des initiatives de développement à Diffa, j'aimerais souligner que celles-ci devront aller main dans la main, et pas au prix de la protection et de l'assistance humanitaire. Le Gouvernement, en consultation avec les PDI, devrait développer un cadre pour des solutions durables pour les déplacés, qui permettrait de clarifier les rôles et responsabilités. Tout en reconnaissant le besoin de passer d'une réponse purement humanitaire à des solutions plus durables, la situation actuelle à Diffa demeure volatile, et les besoins humanitaires aigus, ce qui demande une assistance prolongée. L'intégration d'étapes transitionnelles, comme l'allègement des restrictions économiques actuelles induites par l'état d'urgence, permettrait notamment aux PDI de reprendre leurs activités de subsistance traditionnelles, par la même allégeant dans une certaine mesure l'asphyxie économique qui prévaut actuellement.

Les PDI que j'ai rencontrés ont rapporté des conditions, dans de nombreuses zones, qui demeurent précaires, et ne permettent pas de concevoir un retour, pour cause d'insécurité qui perdure, ainsi que la destruction des infrastructures et des maisons, et l'absence de services de base dans leurs lieux d'origine.

Pourtant, malgré une telle insécurité, il est tragique que l'un des déplacés que j'ai rencontré à Diffa m'a dit : « je préfère risquer de me prendre une balle dans la tête plutôt que de mourir de faim ». Partout où je me suis rendue, j'ai entendu un besoin criant d'être soutenu par la mise en place d'activités génératrices de revenu.

### **Conclusion**

Ma visite courte, mais intense, m'a permis de considérer le déplacement interne dans le sud-est du Niger, ainsi que dans la région de Tillabéry, où se développe une situation nouvelle et inquiétante. Ces deux situations, bien que distinctes, demandent une attention constante et renouvelée. J'exhorte le gouvernement à apporter une réponse efficace, qui soit à la mesure des besoins des PDI, et en accord avec les standards des droits de l'homme, jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées pour eux.

Dans un contexte d'opérations militaires croissantes dans la région de Tillabéry, j'exhorte en outre le Gouvernement, les forces de défense et de sécurité, et l'équipe humanitaire pays, à travailler main dans la main pour renforcer la coordination civilo-militaire, afin d'apporter une réponse rapide aux PDI.

Enfin, je souhaite réitérer mes remerciements au Gouvernement du Niger pour son invitation, pour sa coopération avec mon mandat, qui, j'espère, constitue le début d'un engagement fructueux et constructif.

Je remercie également les représentants des autorités locales à Diffa et Tillabéry, que j'ai rencontrés. Je veux aussi exprimer ma sincère gratitude à la Coordinatrice résidente/coordinatrice humanitaire, et, en particulier, le Haut-Commissariat aux réfugiés, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour leur soutien sans faille pour le bon déroulement de cette visite. Je remercie également les autres institutions et individus que j'ai rencontrés, et qui m'ont apporté un appui très apprécié.

Enfin, je suis infiniment reconnaissante aux personnes déplacées du Niger, qui ont pris le temps de d'entretenir avec moi, malgré leurs conditions difficiles d'existence, qui ont partagé avec moi leurs espoirs et aspirations, ainsi que ceux de leurs familles.